



Le vice-président du Conseil régional de Bretagne
Beprezidant Kuzul-rannvro Breizh

Direction des transports et des mobilités
Service accessibilité et gares
Personne chargée du dossier : *Evan LETENDRE*
Fonction : Chargé des opérations en ingénierie ferroviaire
et routière
Tél. : 02 99 27 14 19
Courriel : evan.letendre@bretagne.bzh

Monsieur Marc NAVEZ
Directeur régional
Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Bretagne
L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre
CS96515
35065 RENNES Cedex

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : 200459/DITMO/SAG/EL

Rennes, le **10 MARS 2017**

Objet : Avis sur le projet d'aménagement de la déviation de Beaucé (RN12)

Monsieur le Directeur régional,

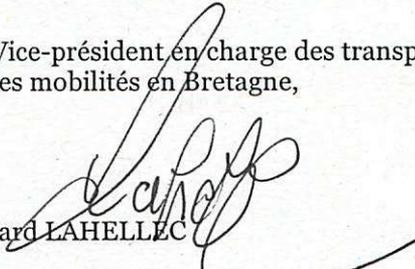
Par courrier en date du 27 janvier 2017, vous nous avez adressé le dossier de concertation relatif au projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN12 et sollicitez l'avis de la Région Bretagne sur ce dossier.

Le dossier de concertation détaille les quatre variantes soumises pour avis : Nord, Sud Court, Sud Long 1 et Sud Long 2, et nous apporte également un éclairage sur le niveau et le type de trafic empruntant, en 2014, la RN12 sur le secteur étudié. Il apparaît ainsi, qu'entre l'entrée de Fougères (35) et Ernée (53), le trafic de transit représente 6 %, le trafic d'échange (origine depuis la RN12 entre Fougères-Alençon et destination à l'extérieur de cette section) 15 % et le trafic interne / local environ 79 %. Le trafic interne et local est largement prédominant et illustre l'importance de l'usage local de cette portion de la RN12. Dans sa politique « routière », la Région met en avant sa volonté de faciliter et fluidifier le trafic de transit sur le réseau routier national afin notamment de dynamiser l'économie bretonne. Au vu des données trafic précédemment évoquées, l'intérêt de la Région à s'engager en faveur de l'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN12 apparaît relativement limité.

L'intérêt local étant clairement identifié, la Région ne souhaite pas mettre en avant telle ou telle variante afin de laisser davantage de poids aux choix que feront les acteurs locaux. Nous avons cependant relevé que le bilan socio-économique montre que les variantes Sud long 1 et 2 affichent des indicateurs socio-économiques (valeur actualisée nette et taux de rentabilité interne) meilleurs que les deux autres variantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur régional, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-président en charge des transports
et des mobilités en Bretagne,


Gérard LAHELLEC



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283, avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax : 02 99 27 11 11
www.bretagne.fr

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283, bali ar Jeneral Patton
CS 21101 - 35711 ROAZHON CEDEX 7
Pgz : 02 99 27 10 10 - Plr : 02 99 27 11 11
www.rannvro-breizh.fr



**CONSTRUCTION ET
LOGISTIQUE
Génie civil**

Rédacteur
**M. VEILLARD
BERTRAND
34 01**

H09	COMMISSION PERMANENTE DU 27 MARS 2017
------------	--

Rapporteur :

M. LEFEUVRE

**AMÉNAGEMENT DE LA RN12 ENTRE ALENÇON ET
FOUGÈRES-AVIS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Rappel des décisions antérieures :

*Délibération de l'Assemblée en date du 20 juin 2013
Politique 41*

1. Décisions et avis antérieurs

Par décision du 17 février 2009, le Ministère des Transports a décidé d'engager une étude d'opportunité dans l'objectif de définir un parti d'aménagement de la RN 12 entre Alençon et Fougères.

Trois scénarii ont été proposés à la concertation entre le 5 novembre et le 19 décembre 2013 :

- Scénario 1 : requalification environnementale (murs antibruit, traitement des eaux, ...);
- Scénario 2 : scénario 1 + aménagement sur place de la RN 12 (carrefours, traversées d'agglomération, créneaux de dépassement, ...);
- Scénario 3 : scénario 2 + déviation de 7 agglomérations (Beaucé, Ernée, Mayenne, Le Ribay, Javron-les-Chapelles, Pré-en-Pail et Lalacelle). Ces déviations sont proposées en bidirectionnelles mais sont étudiées pour être compatibles avec une mise à 2 x 2 voies ultérieure.

Par délibération du 20 juin 2013, l'Assemblée départementale a donné un avis favorable au projet d'aménagement de la RN 12 sous réserve de l'adoption du scénario 3 avec priorité à l'aménagement des déviations de Beaucé et d'Ernée par le Sud ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité et des possibilités de dépassement (créneaux).

A l'issue du bilan de concertation, le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a décidé par décision ministérielle du 10 avril 2015 de retenir comme parti d'aménagement de la RN 12 la requalification environnementale et les aménagements sur place de l'ensemble de la section de la RN 12 entre Fougères et Lalacelle (scénario 2 de l'étude d'opportunité) et de retenir en première priorité l'aménagement des déviations d'Ernée et de Beaucé, et en seconde priorité l'aménagement des déviations de Mayenne et de Pré-en-Pail.

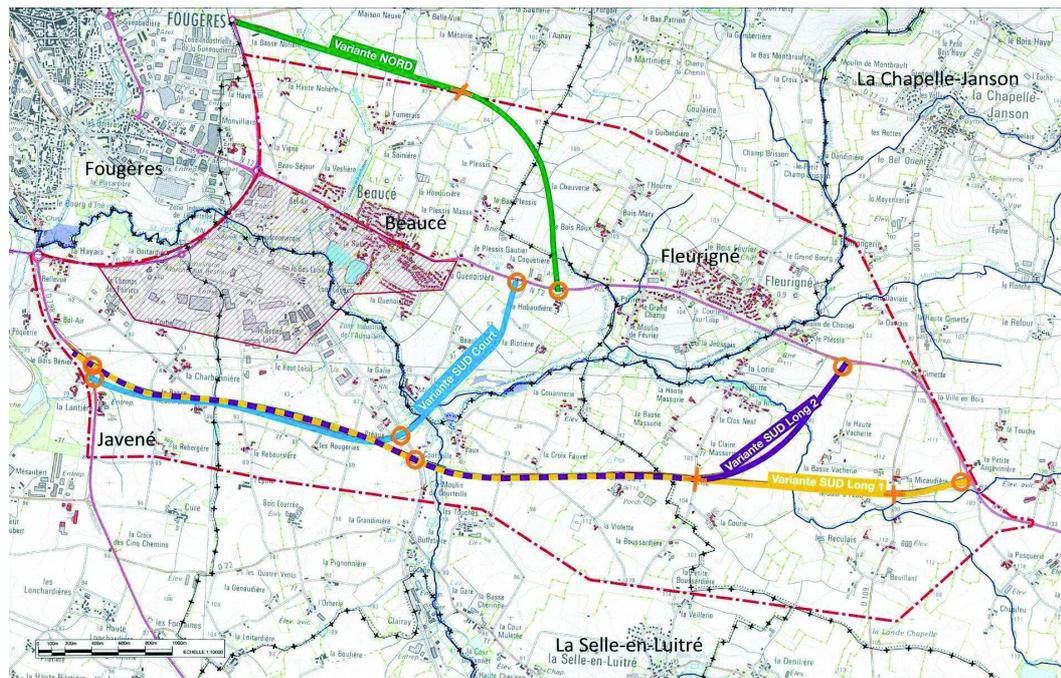
2. Concertation de 2017

C'est dans ce contexte que le Préfet de la Région Bretagne organise une concertation publique sur le projet de déviation de Beaucé du 30 janvier au 3 mars 2017.

Par courrier du 27 janvier 2017, il a donc sollicité l'avis du Département pour le 31 mars 2017. Ce délai ne permet pas l'examen de ce projet en Assemblée.

3. Le projet de déviation de Beaucé

Cette concertation propose 4 scénarii de déviation des communes de Beaucé et Fleurigné qui sont présentés sur la carte ci-dessous.



Les 4 variantes proposées peuvent se classer en deux groupes. Le premier consiste à dévier uniquement l'agglomération de Beaucé, soit par le Nord soit par le Sud, et le deuxième groupe permet de dévier à la fois Beaucé et Fleurigné.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux critères d'évaluation qualitative de chaque variante.

	Groupe 1 Déviation de Beaucé		Groupe 2 Déviation de Beaucé et Fleurigné	
	Nord	Sud court	Sud long 1	Sud long 2
Longueur	3,3 km	3,6 km	6,9 km	6,3 km
Coût TTC	15 M€	25 M€	33 M€	31 M€
Milieu humain	Impact faible	Impact moyen	Impact moyen	Impact moyen
Bruit	Impact moyen	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Agriculture	Impact faible	Impact moyen	Impact fort	Impact fort
Milieu naturel	Impact moyen	Impact faible à moyen	Impact moyen	Impact moyen
Hydrologue	Impact faible	Impact moyen	Impact moyen	Impact moyen
Socio-économique	Impact faible	Impact positif faible	Impact positif	Impact positif
Contrainte technique	Faible	Moyen	Moyen	Moyen

Les études de trafic sont aussi très contrastées :

	Nord	Sud court	Sud long 1	Sud long 2
Trafic sur déviation en 2024	1 800 à 3 000 véhicules/j	3 400 à 5 100 véhicules/j	5 700 à 5 800 véhicules/j	4 900 à 5 400 véhicules/j

Ces trafics correspondent aux deux hypothèses de vitesse dans l'agglomération de Beaucé : 30 km/h ou 50 km/h.

La déviation Nord présente une rentabilité socio-économique très faible voire fortement négative si la vitesse était maintenue à 50 km/h dans Beaucé.

Ces éléments confirment l'avis exprimé par l'Assemblée départementale du 20 juin 2013 en faveur d'un tracé Sud long. Il vous est donc proposé de retenir le tracé Sud long 1 car il présente une insertion environnementale acceptable, et le meilleur taux de rentabilité socio-économique ainsi que le meilleur report de trafic avec les réserves suivantes :

- Qu'il soit confirmé que la géométrie du projet est compatible avec une mise à 2 x 2 voies ultérieure en particulier à son raccordement Est.
- Que la section conjointe avec la RD 798 sur Javené fasse l'objet d'une étude de détail confirmant son fonctionnement,
- Que l'impact de ce projet sur le fonctionnement de la rocade Sud, et en particulier sur le giratoire de Villeneuve avec le barreau A 84, soit étudié.

CONCLUSION :

Il est proposé à la commission permanente d'adopter la conclusion suivante :

- AVIS FAVORABLE au projet de déviation de Beaucé dans sa variante Sud long 1 sous réserve :

- **Qu'il soit confirmé que la géométrie du projet est compatible avec une mise à 2 x 2 voies ultérieure en particulier à son raccordement Est.**
- **Que la section conjointe avec la RD 798 sur Javené fasse l'objet d'une étude de détail confirmant son fonctionnement.**
- **Que l'impact de ce projet sur le fonctionnement de la rocade Sud, et en particulier sur le giratoire de Villeneuve avec le barreau A 84, soit étudié.**

Suite aux nombreux échanges entre Mme BIARD, M. PAUTREL, M. LEFEUVRE et le Président sur le choix du tracé, il a été décidé de modifier la conclusion de la note de la manière suivante :

1°) Avis favorable au projet de déviation de Beucé dans sa variante Sud long (suppression de long 1),

2°) Ajout de sous réserve : que le raccordement à la zone d'activité de Cimette soit prise en considération

VOTE : 53 pour – un vote contre de M. PAUTREL.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit du mois de Février à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le vingt-deux février deux mil dix-sept.

Présent(s) : LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; CHEFTEL Chantal ; JOUAULT Pierre-Yves ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; BOURACHAUD Cédric ; PATREL Christèle ; MACÉ Marie-Stéphane ; JEUSSELIN André ; VIRET Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mr N-A. JEUSSELIN donne pouvoir à Mr J-L. LAGRÉE ;
Mr L. CREIGNOU donne pouvoir à Mr S. IDLAS ;
Mme J. JEDRECIK donne pouvoir à Mme C. CHEFTEL.

Absent(e) excusé(e) : Néant.

Absent non excusé : Néant.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Chantal CHEFTEL.

Délibération n° 0128022017

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	00
Abstention :	00

Objet : Projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN12 - Avis du Conseil Municipal.

Le projet de déviation de Beaucé par la RN 12 est dans une phase importante de son élaboration, l'État ayant engagé les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique. Une déclaration publique se déroule depuis le 30 janvier jusqu'au 3 mars 2017, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis avant le 31 mars 2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 4 variantes qui ont été identifiées par les études engagées depuis 2015, et rappelle que cette déviation est directement liée au projet d'aménagement de la Route Nationale 12 dans sa partie Fougères – Ernée – Mayenne - Javron les Chapelles - Pré-en-Pail - Alençon (110 km) qui a été défini en 2009, dans le cadre de la liaison Alençon-Fougères-Dol, un axe structurant et majeur dans le développement du territoire.

Monsieur le Maire insiste tout particulièrement sur le fait que ce projet est utile et essentiel, et met en avant les comptages de circulation effectués sur les différents axes en les comparant aux simulations. Il insiste également sur la sécurisation de la traversée du Bourg, particulièrement dangereuse dans le contexte actuel.

Il en ressort que le tracé Nord capterait un flux relativement restreint, et que de ce fait, la circulation dans l'agglomération de Beaucé resterait toujours importante.

Au vu du rapport, et après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1°- émet un avis favorable pour la variante Sud long qui apparaît comme étant la plus appropriée pour les motifs suivants :

Cette variante correspond à une vue à long terme sur le développement de Fougères, contrairement à la variante Nord.

Cette variante Sud Long est la plus adaptée à la vocation de future route à 2x2 voies, permettant d'assurer une liaison rapide avec l'A84, et répondant ainsi à l'objectif défini par l'État d'améliorer et de sécuriser les déplacements routiers « Paris – Bretagne », contrairement à la variante Nord qui déplacerait le flux routier dans le sens opposé.

Ce tracé Sud Long contribue au développement de la zone d'activités de « l'Aumallerie » tout en favorisant sa desserte et son éloignement des risques majeurs dus au transport des matières dangereuses. A ce sujet, il est mentionné que deux activités situées dans le secteur Sud de Fougères sont classées sur le plan départemental des risques majeurs.

2° - demande que le tracé de la variante Sud long, au départ du secteur de « cimette », privilégie le maintien des terres agricoles en impactant le moins possible les exploitations concernées par ce tracé, grâce à un aménagement foncier sur un territoire élargi.

Fait et délibéré en séance, le 28 Février 2017

Le Maire,

Jean-Louis LAGRÉE



Publiée le : 22 Mars 2017

Transmise au Représentant de l'État le : 22 Mars 2017

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Fleurigné, le 22 mars 2017

DREAL BRETAGNE
Service IST/DMOI
A l'attention de Madame GOURTAY
Bâtiment l'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Objet : aménagement RN12 déviation Fougères-Beaucé

Madame,

Dans le cadre de l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères - Beaucé, et suite à la concertation publique du 30 janvier au 3 mars, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal du 9 mars.

Je vous en souhaite bonne réception.

et vous prie, d'agrèer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Monique POMMEREUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le Neuf Mars à Vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion de la Mairie de la commune de Fleurigné, sous la présidence de Madame Monique POMMEREUL, Maire.

Présents : Mme Monique POMMEREUL, Mr Philippe GUERIN, Mme Marie-Françoise GRANGER, Mr Francis BOISSEL, Mme Fabienne CHOPIN, Mme LEBLANC Christèle, Mr Eric MOCHON, Mme Sylvie LANGLAIS, Mme Marie-Annik LELOUTRE, Mr David CLOSSAIS, Mme Valérie BOUFFORT, Mr Christian MANCEAU

Absents excusés : Mr Patrick ROGER a donné pouvoir à Mr David CLOSSAIS

Mme Brigitte VALLEE et Mr Dominique SOURDIN

Secrétaire de séance : Mr Francis BOISSEL a été désigné secrétaire de séance.

• **2017-14 / RN 12**

Madame le Maire fait suite à la concertation publique du 30 janvier au 3 mars 2017 concernant l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères Beaucé qui propose 4 variantes.

Parmi celles-ci, 2 variantes ne prennent pas en considération la déviation de Fleurigné. Il est important de rappeler que la déviation de Fleurigné est indispensable face à tous les dangers quotidiens rencontrés par notre population et autres utilisateurs.

Au vu de l'importante mobilisation des habitants sur le registre d'expression de la commune de Fleurigné ;

Au vu de la doléance commune des habitants qui a recueilli 223 signatures ;

Considérant que ce projet d'aménagement doit prendre en compte :

- ✓ La déviation de Fleurigné
- ✓ La sécurité pour tous les usagers
- ✓ L'axe majeur de la liaison entre Alençon/Fougères pour le développement du territoire
- ✓ La mise en compatibilité d'une 2 fois 2 voies

La variante SUD LONG 1 est la plus adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réitère la délibération du 27/10/2016 et demande impérativement, la déviation de la commune de Fleurigné par le sud long, en même temps que la déviation de Beaucé, dans le cadre de l'aménagement de la RN 12.

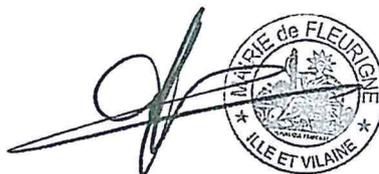
Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour extrait certifié conforme
A Fleurigné, le 13 mars 2017
Le Maire, Monique POMMEREUL

Certifié exécutoire après transmission en
Préfecture de Rennes le 20 mars 2017
et publication le 20 mars 2017



15 MARS 2017

DREAL/IST

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le

ID : 035-213501158-20170302-DELIB15DSTE_FEV-DE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf janvier, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, M. Christophe HARDY, M. Jean-François GARNIER, Mme Maria CARRE, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Marie-Léone LE GAC COCHET, M. Serge BOUDET, Adjoints ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHOULOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Alice LEBRET, Mme Anne-Céline BOUTROS, M. Rolland COQUET, Mme Isabelle BIARD, Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, M. Christophe COMMUNIER, Mme Delphine VIEUXBLED, M. Gilles PENNELLE, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

ONT ETE
AFFICHEES
LES
DELIBERATIONS
N° 1 à 15
en Mairie,
à FOUGERES,
le 24 février 2017
Le Maire,



LOUIS FEUVRIER

ETAIENT EXCUSES :

Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, ayant donné pouvoir à M. Christophe HARDY.
Mme Patricia FERLAUX, ayant donné pouvoir à M. Eric BESSON.
Mme Cécile COUASNON, ayant donné pouvoir à M. Jacky LEMOIGNE.
Mme Patricia RAULT, ayant donné pouvoir à M. Jean-Christian BOURCIER.
Mme Karine DELEURME, ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude RAULT.
Mme Gwénaëlle BOSSE, ayant donné pouvoir à Mme Maria CARRE.
Mme Eisa LAFAYE, ayant donné pouvoir à Mme Marie PROTHIAU.
Mme Catherine AUSSEURS, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle BIARD.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. BARBIER, Directeur Général des Services.
M. RAPINEL, Directeur Général Adjoint.

Mme Anne-Céline BOUTROS a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le

ID : 035-213501158-20170302-DELIB15DSTE_FEV-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

(ordre du jour du 16 février 2017)

AMENAGEMENT DE LA RN12 - DEVIATION DE FOUGERES - BEAUCE - CONCERTATION PUBLIQUE – AVIS DE LA COMMUNE DE FOUGERES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport suivant :

Depuis 2009, l'aménagement de la Route Nationale 12 dans sa partie Fougères - Ernée - Mayenne - Javron-les-Chapelles - Pré-en-Pail - Alençon (110 km) a fait l'objet de plusieurs études d'opportunité visant à définir le parti d'aménagement pour cet axe.

A l'issue de ces études, en 2013, une consultation des collectivités situées sur le tracé de la RN 12 a été menée. A sa suite, l'Etat a décidé d'étudier un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération, considèrent que celle de Beaucé était prioritaire.

Afin d'aboutir à un tracé prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire, des études complémentaires ont été engagées depuis 2015, elles ont permis d'identifier quatre variantes possibles pour dévier la RN12 dans la traversée de Beaucé voire, pour certaines de ces solutions, dans la traversée de Fleurigné.

Sur la base de ces études, **une concertation publique est organisée du 30 janvier au 3 mars 2017**. Celle-ci s'inscrit dans le cadre réglementaire des articles L. 121-15 et suivants du Code de l'Environnement, issus des nouveaux textes de 2016 sur la démocratie environnementale.

L'Etat, représenté par la DREAL Bretagne, maître d'ouvrage du projet, entend, à travers celle-ci, recueillir l'avis du grand public sur ces propositions. Elus, riverains, usagers de la RN12, associations locales, acteurs économiques, chacun est invité à prendre connaissance du projet et à s'exprimer sur les enjeux portés par chacune des 4 variantes.

Les objectifs de cette concertation sont :

- > **Inform**er le plus largement possible tous les publics concernés par le projet.
- > **Écouter** les avis de la population et de ses représentants.
- > **Dialoguer** pour enrichir le projet d'aménagement.

Au terme de la concertation, il s'agira pour l'État de retenir une variante qui sera approfondie. Un bilan de la concertation sera établi et rendu public.

Le dossier de consultation est tenu à la disposition des élus et du public dans les mairies de Fougères, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse. Les **réunions publiques** sont ouvertes à tous les habitants des communes concernées par le projet :

- > le **28 février** à 20h30, salle Lancelot à La Selle-en-Luitré.

Après consultation des acteurs locaux, la synthèse des avis et des observations sera réalisée par l'Etat, représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne, maître d'ouvrage.

La solution retenue sera ensuite étudiée en détail, dans le cadre des études techniques, pour fixer concrètement les caractéristiques de l'aménagement. Cette étude nécessitera une étude d'impact environnemental soumise à l'appréciation de l'autorité environnementale avant d'être présentée au public.

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le

ID: 035-21350155-20170302-DELIB15DSTE-FEV-DE

Afin de faciliter l'appropriation du dossier par l'ensemble des élus, la note jointe présente synthétiquement les enjeux de ce dossier ainsi que les caractéristiques des 4 variantes soumises à études. Les principales cartes de situation et d'enjeux sont également jointes à la présente délibération.

Au vu du dossier de consultation des acteurs locaux et après avis favorable des commissions municipales « Transport - Circulation - Commission de Sécurité », « Environnement - Développement Durable et Travaux » et « Finances Développement Economique », il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable quant à :

- La déviation de Fougères - Beaucé, en retenant un tracé Sud long avec une variante de raccordement au niveau du carrefour des Cimettes, sur la commune de la Chapelle Janson, compte tenu des améliorations apportées en termes de gain de temps pour les usagers, de cadre de vie dans Beaucé et de sécurité routière dans la traversée de Fleurigné.

Pièces jointes : Dossier de présentation

A la demande de Madame BIARD, Monsieur le Maire propose d'amender le rapport de la manière suivante :

- demande que les services de l'Etat prévoient le prolongement du tracé jusqu'au rond-point de La Hayais et étudient les impacts en termes de trafic sur la rocade de Fougères entre le rond-point de La Hayais et celui de Villeneuve ;
- demande que l'Etat prenne les dispositions nécessaires pour assurer la desserte des habitations et des exploitations agricoles des communes traversées.

➤ Amendement : ADOpte A L'UNANIMITE

➤ Délibération : ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,

En Mairie,

A Fougères, le

Le Maire,

02 MAR 2017



Louis FEUVRIER

Annexe à la Délibération du Conseil Municipal du 23 février 2017

Date : 16 février 2017

Objet : Aménagement de la RN12 - Déviation de Fougères - Beaucé -
Concertation Publique

1/ Preamble

L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères présente des enjeux importants en matière de desserte du territoire, de développement, de sécurité et de résorption des nuisances. Les réflexions menées à l'échelle de cet itinéraire de 110 km ont conduit à identifier divers aménagements prioritaires, dont la déviation de l'agglomération de Beaucé en Ille-et-Vilaine.

Ce projet a ainsi été inscrit dans le Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour la région Bretagne pour un montant de 1 M€ permettant de conduire les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Dans ce cadre, l'Etat, représenté par la DREAL Bretagne, maître d'ouvrage du projet, a entamé les études préalables à la déclaration d'utilité publique et, après un diagnostic technique et environnemental complet, a étudié différentes variantes de tracé.

Sur la base de ces études, **une concertation publique sur ce projet est organisée du 30 janvier au 3 mars 2017.**

Les objectifs de cette concertation sont :

- > **Inform**er le plus largement possible tous les publics concernés par le projet
- > **Écouter** les avis de la population et de ses représentants
- > **Dialoguer** pour enrichir le projet d'aménagement.

Au terme de la concertation, il s'agira pour l'État de retenir une variante qui sera approfondie. Un bilan de la concertation sera établi et rendu public.

2/ Contexte

La RN 12 entre Fougères et Alençon : un rôle essentiel

La section de la RN12 entre Fougères et Alençon, axe majeur reliant Paris et la Bretagne jusqu'à Brest, joue un rôle important pour le développement du Nord de la Mayenne et du Pays de Fougères.

Les enjeux de desserte, de développement, de sécurité et de traitement des nuisances portés par cet itinéraire de 110 km, ont conduit l'État à mener à partir de 2010 une réflexion globale sur l'ensemble de l'itinéraire. Celle-ci a été soumise à une concertation publique fin 2013 qui n'a pas permis de dégager un consensus clair autour des différentes options présentées.

A sa suite, l'Etat a décidé d'étudier un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération. Il a notamment considéré que celle de Beaucé était prioritaire.

Afin d'aboutir à un tracé prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire, des études complémentaires ont été engagées depuis 2015. Elles ont permis d'identifier quatre solutions possibles pour dévier la RN12 du niveau de Beaucé, voire pour certaines de ces solutions, au niveau de Fleurigné.

Les études préalables mettent en avant les impacts des solutions proposées. Ceux-ci sont nombreux (impact sur l'activité agricole et les milieux naturels, impacts sur les habitats diffus, connexion à la rocade de Fougères, déviation ou non de Fleurigné, desserte des zones industrielles de l'Aumallerie ou de la Guénaudière, etc...) et nécessitent une information précise.

C'est tout le sens des moyens mis en œuvre durant cette concertation pour informer et donner la possibilité à chacun des acteurs de s'exprimer.

Disposer du plus grand nombre d'avis permettra ainsi d'éclairer la DREAL sur le choix de la solution la plus appropriée.

Envoyé en préfecture le 02/03/2017
Reçu en préfecture le 02/03/2017
Affiché le
ID : 035-213501158-20170302-DELIB15DSTE_FEV-DE

3/ Le territoire du projet

Le projet de déviation s'inscrit dans un territoire avec ses spécificités. Un état initial est alors réalisé pour connaître et comprendre l'ensemble des enjeux présents dans l'aire d'étude. C'est lui qui oriente les choix de tracé.

Les thèmes suivant ont été analysés :

- Milieu humain
- Agriculture
- Milieu naturel : faune, flore, habitat
- Milieu physique : zones humides, eaux superficielles
- Paysage et patrimoine culturel
- Accidentologie
- Trafic

LE TERRITOIRE DU PROJET

Ce qu'il faut retenir

- En dehors des agglomérations de Beaucé et de Fleurigné, l'aire d'étude présente de nombreux habitats isolés.
- Enjeux touristiques concentrés sur le patrimoine de la ville-centre de Fougères.
- Présence de nombreuses terres agricoles dans l'aire d'étude, avec une majorité de production laitière. Enjeu agricole important, lié à l'impact direct du projet sur la surface des exploitations (pression foncière).
- Enjeu modéré du milieu naturel au regard de la présence des zones humides, de la flore et de la faune identifiées.
- Les caractéristiques paysagères actuelles (unités de bocage, vallées, co-visibilités) devront être respectées et/ou améliorées avec le projet.
- L'aire d'étude présente deux zones d'activités : la zone de l'Aumailerie et la zone de la Guénaudière.
- Enjeu sécurité : accidents corporels et matériels relevés sur la RN12 entre la rocade de Fougères et Fleurigné, et notamment des accidents récents (début 2016), dont 1 mortel au niveau de Fleurigné.
- Le trafic prépondérant est le trafic interne et local, et non celui de transit.
- La RN12 est concurrencée par un itinéraire alternatif : l'A81 au Sud.
- A l'échelle de l'organisation du territoire, peu de lien entre Fougères et la Mayenne. Dynamique liée à l'agglomération de Rennes.
- A l'échelle de l'aire d'étude, forte attractivité de Fougères qui constitue un pôle d'emploi, de commerces et d'enseignement.
- Pas de desserte ferroviaire.
- Développement de l'infrastructure existante avec la prolongation de la rocade de Fougères au nord-est.

4/ Le Projet

A/ Les enjeux

Le projet de déviation de la commune de Beaucé a pour objectif de répondre à deux enjeux majeurs :

- Enjeu de sécurité
- Enjeu du cadre de vie (bruit, qualité de l'air et santé)

Le niveau de trafic global et le niveau de trafic Poids-Lourds dans la traversée de Beaucé mettent clairement en avant ces deux enjeux.

B/ Description du projet

Le projet consiste en la création d'une portion de voirie neuve, se connectant au schéma routier existant, permettant de contourner l'agglomération de Beaucé, voire celle de Fleurigné.

Cette nouvelle infrastructure est caractérisée par les points suivants :

- Route bidirectionnelle
- Limitation de vitesse à 90 km/h
- Pas d'accès riverain sur la nouvelle voirie en dehors des carrefours aménagés
- Points d'échange traités par des carrefours plans, et éventuellement sous forme de carrefours giratoires
- Circulation des véhicules agricoles et des cyclistes autorisée

Elle sera constituée des éléments suivants :

- de deux voies bidirectionnelles ;
- d'une bande dérasée de chaque côté de la voirie ;
- d'un accotement dans lequel sera implanté un dispositif de retenue (glissières de sécurité) si besoin.

Le projet étudié intègre le principe d'évolutivité. Une des particularités du projet est qu'il est conçu de façon à ce qu'un passage à 2x2 voies puisse s'effectuer à terme, si l'évolution de trafic l'exige. Ceci n'est pas le cas à l'heure actuelle.

5/ Les variantes de tracés

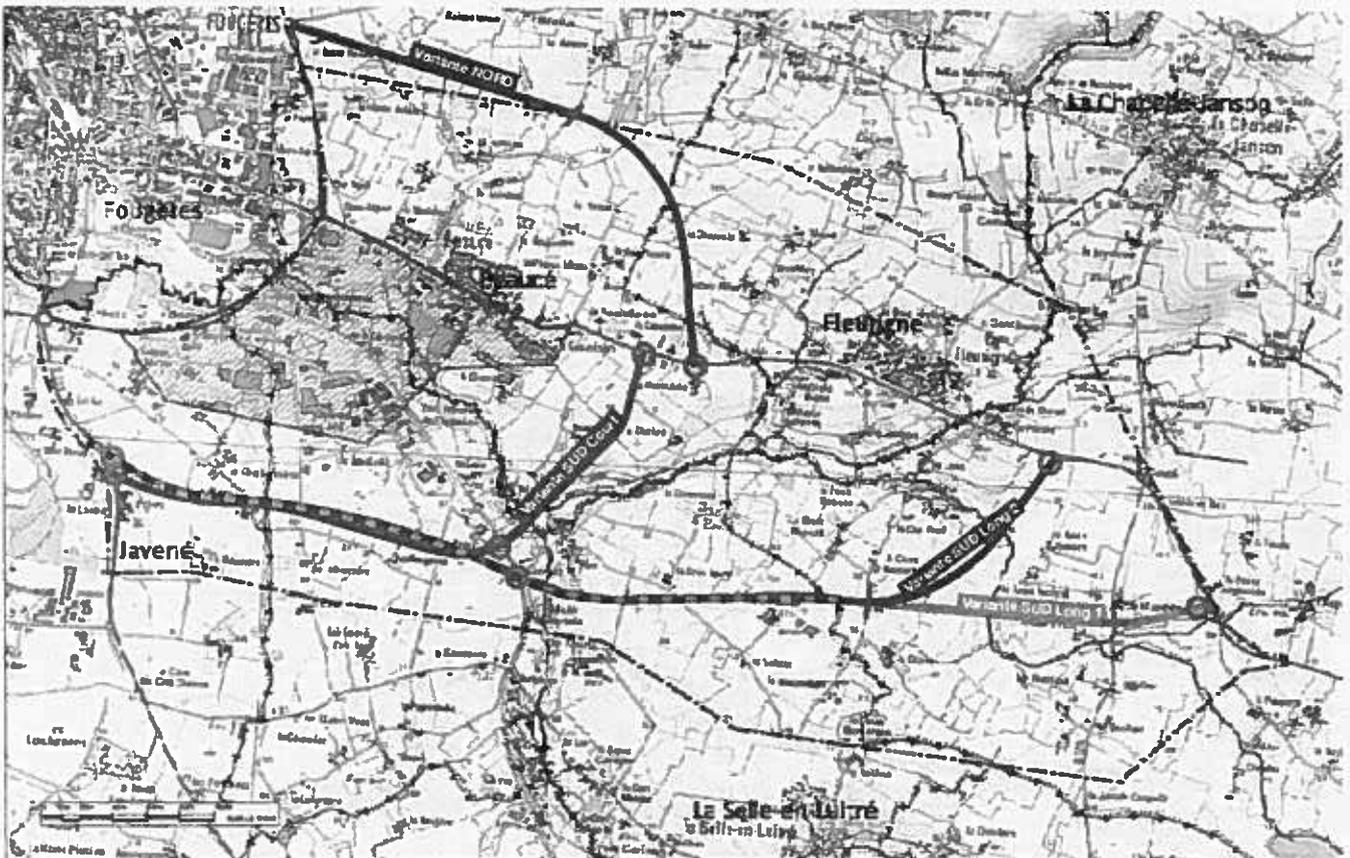
Dans une première étape en 2013, 13 fuseaux ont été analysés et comparés, puis 6 ont été retenus et au final 4 fuseaux transformés en variantes ont été retenus.

Les grands fuseaux de passage ayant été validés, des tracés plus précis ont été dessinés au sein des fuseaux retenus. Cette étape a permis de définir plus précisément les déviations possibles de Beaucé et également de Fleurigné.

Ces variantes ont pour contraintes :

- Déviation de la commune de Beaucé, voire de Fleurigné
- Connexion au réseau de voiries existantes
- Evitement des bâtis
- Un tracé de la déviation à 2 voies au sein des fuseaux retenus
- Respecter le guide de conception d'une route bidirectionnelle à 90 km/h, et, autant que possible, le guide de conception d'une route à 2x2 voies à 110km/h pour préserver la possibilité future d'élargissement de la chaussée
- Eviter autant que possible l'impact sur les enjeux forts définis dans l'état initial
- Intégration des ouvrages d'art pour caler le profil en long des variantes
- Analyser les besoins de rétablissements des voiries existantes interceptées (carrefours plan)
- Prise en compte de l'insertion paysagère – limitation des hauteurs des remblais (portions de route où la chaussée est au-dessus du niveau du terrain naturel)
- Intégration des remarques formulées lors du comité de suivi de juin 2016 (connexion de la variante Nord au niveau du giratoire existant de la rocade, passage au nord du lieu-dit « la Reboursière » pour les variantes sud).

Une conception plus approfondie des variantes a alors été réalisée.



6/ Les impacts des 4 variantes

A/ Etudes de trafic

Les analyses montrent que sans aménagements le trafic évoluera peu entre 2015 et 2024, par contre il augmentera de façon significative de 2024 à 2044, compte tenu des aménagements effectués en amont sur la RN 12, entre Paris et Fougères améliorant l'attractivité de l'itinéraire.

B/ Bilan socio-économique

Pour ce type d'infrastructure il est effectué un bilan socio-économique qui vise à mesurer l'intérêt d'un projet pour la collectivité en lui donnant un cout monétaire à l'ensemble des avantages et inconvénients du projet, sur toute la durée de vie de l'infrastructure.

La valeur Actualisée Nette (VAN) détermine d'une part le cout global (investissement, entretien, exploitation) et également les effets comme le gain de temps, la sécurité, le bruit, la pollution qui sont valorisés.

Pour le présent projet les résultats sont les suivants :

		Variante Nord	Variante Sud Court	Variante Sud L1	Variante Sud L2
VAN-SE millions d'euros 2010	Si vitesse dans Beaucé = 30 km/h	-28,3	-7,9	56,6	18,3
	Si vitesse dans Beaucé = 50 km/h	3,9	0,5	65,7	25,5
TRI	Si vitesse dans Beaucé = 30 km/h	non calculable (projet non rentable)	non calculable (projet non rentable)	11,70%	7,10%
	Si vitesse dans Beaucé = 50 km/h	5,80%	4,30%	12,80%	8,30%

(TRI= tx de rentabilité, ref >4.5%)

C/ analyse multi critères :

Les 4 variantes ont fait l'objet d'une analyse multicritères objectivés, permettant une aide à la décision sur le choix d'un scénario préférentiel, chaque indicateur est évalué par un code couleur :

	Impact positif
	Impact positif plus faible
	Pas d'impact
	Impact faible
	Impact moyen
	Impact fort

Pour présenter un aperçu plus concis des impacts, un tableau a été établi ci-dessous présentant des « Chiffres clés » des principaux enjeux pour aider à la comparaison des variantes entre elles.

	Nord	Sud Court	Sud Long 1	Sud Long 2
Linéaire	3,3 km	3,6 km	4,5 km	6,3 km
Nbr bâtis dans une bande de 100m	3	27	43	25
Bruit : Nombre de bâtis impactés	1	2	4	3
Nbr exploitations agricoles impactées	14	12	19	18
Surface Agricole impactée	9,5 ha	11,6 ha	20,8 ha	19,3 ha
Zones Humides	0,84 ha	2,00 ha	1,11 ha	1,04 ha
Zones Inondables	Aucune	Franchie par un viaduc (260m)	Franchie par un viaduc (110m)	Franchie par un viaduc (110m)
Réservoir régional de biodiversité	3,4 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Déviations Fleurigée incluse	Non	Non	Oui	Oui
Nombre de voiries interceptées	4	11	11	10
Nombre de cours d'eau franchis	4	3 (dont la Couesnon et la Motte d'Ynée)	3 (dont la Couesnon et un affluent de la Motte d'Ynée)	3 (dont la Couesnon et un affluent de la Motte d'Ynée)
Trafic prévisionnel en véh/jour (trafic poids lourd) Si vitesse dans Beaucé = 30 km/h	2024 : 3 100 (1 500) 2044 : 5 100 (2 000)	2024 : 5 100 (1 500) 2044 : 8 400 (1 900)	2024 : 5 800 (1 500) 2044 : 9 700 (2 000)	2024 : 5 400 (1 500) 2044 : 9 100 (2 000)
Trafic prévisionnel en véh/jour (trafic poids lourd). Si vitesse dans Beaucé = 50 km/h	2024 : 1 800 (1 500) 2044 : 2 600 (2 000)	2024 : 3 400 (1 400) 2044 : 7 000 (1 900)	2024 : 5 700 (1 500) 2044 : 9 600 (2 000)	2024 : 4 900 (1 500) 2044 : 8 200 (2 000)
ESTIMATION	15 Mr TTC	25 Mr TTC	33 Mr TTC	31 Mr TTC

Les impacts objectifs sont les suivants :

- Le milieu humain (bâti, urbanisme, routes interceptées, itinéraires touristiques & pédestres)
- Le bruit,
- La qualité de l'air et la santé,
- L'agriculture (exploitations impactées, pertes de surfaces, coupure d'itinéraire),
- Les milieux naturels (zones du patrimoine naturel, zones humides, cours d'eau, trame verte et bleue, habitats d'espèces d'intérêt, réseau bocager),
- Paysages et patrimoine culturel (les grands paysages, le relief, les habitats isolés, l'insertion des trames parcellaires, le développement urbain),
- La sylviculture (les milieux boisés),
- L'hydraulique et l'hydrologie (franchissement de cours d'eau, zones inondables),
- L'impact socio-économique (effets sur la sécurité, report de trafic si Beaucé à 30 ou à 50km/h),
- Contraintes techniques (tracé géométrique, ouvrages d'art, compatibilité avec mise à 2*2voies),
- Coût.

	Variante 0	Nord	Sud Court	Sud Long 1	Sud Long 2
MILIEU HUMAIN					
BRUIT					
QUALITE DE L'AIR ET SANTE					
AGRICULTURE					
MILIEUX NATURELS					
PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL					
SYLVICULTURE					
HYDRAULIQUE ET HYDROLOGIE					
SOCIO-ECONOMIE					
CONSTRAINTES TECHNIQUES					
COÛT					

CONCLUSION

La variante 0 (aucune déviation et aucun aménagement de la RN12 actuelle), présente quatre domaines dans lesquels elle est nettement défavorable par rapport à la création d'une déviation, quelle que soit la variante choisie :

- Bruit
- Qualité de l'air et santé
- Socio-économie (dû au trafic inchangé dans Beaucé)
- Contraintes techniques (dû à la non-compatibilité d'un passage à 2x2 voies).

Ces points confirment le besoin d'une déviation pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des riverains.

VARIANTE NORD :

C'est la variante qui présente le moins d'impacts pour l'agriculture. Elle est équivalente aux autres pour ce qui relève des atteintes au milieu naturel. C'est également celle dont la réalisation serait la moins compliquée et la moins coûteuse. Cependant, elle ne capte pas suffisamment de trafic de l'actuelle RN12 pour atteindre un niveau de rentabilité socio-économique satisfaisant ni pour remplir l'objectif d'amélioration du cadre de vie dans Beaucé.

VARIANTE SUD COURT :

Cette variante est celle qui présente le moins d'impact sur le territoire, après la Nord. Elle pâtit néanmoins d'un coût au kilomètre assez élevé. Dans le cas où la traversée de Beaucé devrait passer à 30 km/h, elle présente une attractivité moyenne au point de vue des gains de temps procurés, qui rendent les avantages procurés à peine équivalents aux coûts d'investissement. Elle est clairement plus performante si la traversée de Beaucé ne passe pas à 30.

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

5

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le

VARIANTE SUD LONG 1 :

ID: 035-213501158-20170302-DEUBJ6DSTE-JEBV-DE

Cette variante est la plus chère, et celle qui a le plus d'impact dans presque tous les domaines, en particulier pour l'agriculture. Néanmoins elle est celle qui procure aux usagers les gains de temps les plus significatifs, et donc la plus attractive. Elle permet d'atteindre l'objectif d'amélioration du cadre de vie dans Beaucé et de la sécurité routière dans la traversée de Fleurigné.

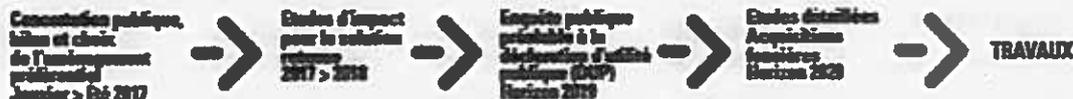
VARIANTE SUD LONG 2 :

La même analyse que pour la Sud Long 1 peut être réalisée. Elle s'en différencie par un tracé qui procure des gains de temps un peu moins importants, ce qui explique sa moindre (même si très satisfaisante en soi) rentabilité socio-économique.

7/ Les étapes à venir

Le chantier lié à l'aménagement de la déviation de Beaucé sera mis en œuvre au terme d'un processus réglementaire de plusieurs années, alternant des phases d'études et des temps de concertation et d'échange.

Les étapes à venir





Commune de LECOUSSE
1 Parvis des Droits de l'Homme
35133 LECOUSSE

☎ 02.99.94.25.05

☎ 02.99.99.61.24

✉ mairie@lecousse.fr

REÇU LE
10 MARS 2017
DREALIST

BORDEREAU D'ENVOI

A Lécousse
Le 09.03.2017

Destinataire :

DREAL de Bretagne
L'Armorique
10 rue Maurice Fabre CS 96515
35065 Rennes Cedex

Objet : Projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN 12

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de la commune de Lécousse du 3 mars dernier sur le projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN 12.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,
Céline JOLIVEL



HOTEL DE VILLE
1 Parvis des Droits de l'Homme
35133 Lécousse

Téléphone : 02 99 94 25 05
Télécopie : 02 99 99 61 24

mairie@lecousse.fr
www.lecousse.fr

REÇU LE
10 MARS 2017
DREAL/IST

Envoyé en préfecture le 08/03/2017
Reçu en préfecture le 08/03/2017
Affiché le 08.03.2017
ID : 035-213501505-20170303-2017_032-DE



IST - DREAL - NG - A 052

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 3 Mars 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	18	21

L'an 2017, le 3 Mars à 20.30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARBOEUF Bernard, Maire, Conseiller Régional, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2017 et affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Adjoint ; Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Evelyne FEUVRIER, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Roland FOUGERAY, Anne-Sophie GAUTIER, Judith GUEFFEN, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Myriam TOUCHARD, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Joseph PELLEN (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Anne AUFFRET (pouvoir à Anne PERRIN), Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Patrick LECAUX.

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Objet de la délibération n°2017_032 – Projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN 12 - Avis du Conseil

L'Etat a engagé les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique pour la déviation de Beaucé par la RN 12. Une concertation publique se déroule depuis le 30 janvier jusqu'au 03 mars 2017 et le Conseil municipal est invité à formuler un avis avant le 31 mars 2017.

M. le Maire présente au Conseil municipal les 4 variantes proposées dans le cadre des études d'aménagement de la RN 12.

La liaison Alençon – Fougères – Dol de Bretagne est un axe structurant et majeur pour le développement équilibré du territoire.

Il est précisé que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine réalisera, dans les mois qui viennent, une étude du contournement complet de l'agglomération de Fougères.

Au vu de ce rapport et des échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à une variante par le sud avec départ au niveau de Cimette (commune de la Chapelle-Janson),
- de demander que l'emprise soit effectuée pour la réalisation d'une 2x2 voies dans le cadre d'une vision à long terme des infrastructures,
- de réitérer le vœu formulé par délibération du 14 octobre 2016, selon lequel il est souhaité d'intégrer, aux études menées, les problématiques de flux et les incidences sur les infrastructures existantes, jusqu'aux giratoires de Villeneuve / Pilais, et l'embranchement du barreau sur l'A84,
- de demander qu'il y ait des aménagements de liaisons entre les sièges d'exploitation agricole et les parcelles situées de l'autre côté de la future route.



Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 07/03/2017
Bernard MARBOEUF
Maire, Conseiller Régional,

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE JAVENE

49-04 – Mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix - sept, le vingt-deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Date de la convocation :

16 Mars 2017

Date d'affichage :

16 Mars 2017

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ -
Cécile BOULDE - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT – Jean-Marc COSTENTIN – Anne
LEGOUBE - Aline JOSSE - Charles DAVENEL - Madeleine
DENIS - Karine HUART – Christian THÉBAULT -
Anne-Marie VEILLE –
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI donne pouvoir à
Bernard DELAUNAY - Nicolas HARDY donne pouvoir à
Jean-Marc COSTENTIN – Sébastien TROUVÉ – Patricia
PAUTONNIER

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Madame Catherine LÉBOUCQ
est désignée comme secrétaire de séance.

Présentation : Bernard DELAUNAY- Maire

OBJET : Projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN12 – avis suite à la concertation publique

L'Etat a engagé les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique pour la déviation de Beaucé par la RN12 et Monsieur le Maire rappelle la concertation publique qui a eu lieu du 30 janvier au 3 mars 2017. Aussi, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur ce projet d'aménagement avant le 31 mars 2017.

Au vu du dossier de concertation publique de l'aménagement de la RN12, déviation de Fougères-Beaucé, Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 5 juin 2013 et propose la réalisation de la déviation de Beaucé par le Nord (4 scénarios étudiés : 3 déviant par le sud et 1 par le nord) qui semble plus appropriée et efficace pour les motifs suivants :

- Le coût de la déviation en fuseau Nord est nettement moins élevé
- L'impact sur le volet environnemental est beaucoup moins important par le Nord, sachant que par le Sud le tracé débouche directement sur une zone inondable et sur la vallée du Couesnon
- Concernant le foncier agricole, l'emprise par les fuseaux Sud est d'au moins supérieure à 50%
- En terme de déplacement : il apporte un gain de temps, la distance par le nord n'est pas plus longue – voire plus courte - que par le fuseau sud court, une meilleure sécurité et un soulagement du trafic de la rocade de Groslay dans le cadre de bouclage par le Nord à terme.

- Le fuseau nord permet également de soulager le trafic de la rocade Sud entre Iné et La Sermandière. Le fuseau Nord diminue également considérablement le flux de véhicules dans la traverse de Beaucé (4 900 véhicules-jour contre 7 000 et 7 500 véhicules jour pour les déviations Sud) améliorant nettement la sécurité et le cadre de vie dans cette traversée contrairement aux autres fuseaux proposés. Dans les projets de fuseaux sud court et sud long il n'est pas évalué l'impact du flux venant de la D 798 combiné à celui de ces futurs fuseaux. Le raccordement en aval de la D 798 et de la RN 12 aura pour effet d'engorger le rond - point d'Iné.
- En termes d'aménagement du territoire : il permet un éventuel désenclavement ultérieur du Nord de Fougères par une jonction possible avec la D 806 et la D 177
- De plus, les membres du conseil municipal s'interrogent sur la continuité des aménagements de la RN12 vers Dol de Bretagne dans le cadre du projet Alençon-Fougères-Dol de Bretagne.

Un contournement de Fougères par une rocade Nord nous paraît indispensable. Il faudra dès lors étudier la faisabilité des deux projets en parallèle. Un raccordement avec la D798 et la D155 nous paraît opportun par cette rocade.

Suite à ces remarques, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à une déviation de Beaucé par la RN12, par le Nord.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- affiché ou notifié le 28 MARS 2017

- Transmis au représentant de l'Etat le : 28 MARS 2017

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Bernard DELAUNAY



N° 2017-27

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de FOUGERES
Canton de FOUGERES NORD
Commune de LA CHAPELLE JANSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence d'Alain FORÊT, Maire, après convocation en date du 16 mars adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 10 Nombre de pouvoir : 2
Nombre de votants : 12

Etaient présents : M. FORÊT Alain, Maire, M. MANCEAU Georges, M. MARCAULT Yves, M. BUSSON Gérard, Adjoints ; M. PEUDENIER Michel Mme HUBERT Chantal, M. MOUTEL Joseph, M. PRODHOMME Bernard, Mme GAUTIER Christèle, Mme DELIN Nathalie.

Etaient absents excusés : M. ROUSSEL Bruno a donné pouvoir à M. Yves MARCAULT ; Mme MARSOLIER Linda ; Mme ROCHELLE Sandrine a donné pouvoir à M. Gérard BUSSON.

Etait absente : Mme LEMERCIER Estel.

Monsieur Michel PEUDENIER a été désigné secrétaire de séance.

AMENAGEMENT ET DEVIATION RN 12

La RN 12 est un axe d'envergure nationale qui relie Paris à Brest et compte-tenu de l'augmentation du flux de circulation des aménagements sont devenues nécessaires et en priorité les déviations de Beaucé et Ernée. Il s'avère que Beaucé est la seule commune de Bretagne traversée par la route nationale.

Les projets d'aménagement et de déviation de la Route Nationale 12 ont conduit à envisager différents scénarios. A la fin de l'année 2013, une première concertation publique a eu lieu et portait sur 3 scénarios. Suivant délibération du 29 mai 2013, le conseil municipal avait fait le choix :

- du scénario n°3 combinant les requalifications environnementales, les aménagements sur place et déviation d'agglomérations et notamment de Beaucé
- de la réalisation de la déviation de BEAUCE via le fuseau sud court.

.../...

.../...

Le périmètre d'étude présenté à la concertation en 2013 a été modifié et les variantes d'aménagement suivantes sont désormais proposées :

- La variante Nord
- La variante sur court
- La variante sud long 1
- La variante sud long 2

Les variantes nord et sud court permettent de dévier Beaucé. Les variantes sud long 1 et sud long 2 conduisent à la déviation de Beaucé et à nouveau de Fleurigné. Les variantes sud long suscitent de nombreuses interrogations et inquiétudes que ce soit de l'équipe municipale, des agriculteurs, des entreprises et riverains.

En conséquence, une lettre en date du 5 octobre 2016 a été adressée à Monsieur le Sous-Préfet, une délibération du Conseil Municipal a été prise lors de la séance du 13 octobre 2016 ainsi qu'un courrier adressé à la DREAL le 6 décembre 2016. L'ensemble des pièces a été communiqué à la Sous-Préfecture, la DREAL, Mr Thierry BENOIT, député, Mr Bernard MARBOEUF, Président de Fougères-agglomération.

Ces différents documents mettent en avant différents points dont le maintien de l'accès actuel au croisement de Cimette (croisement de la RN12 et la RD 109) où il y a une zone d'activités. Cela a également été confirmé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association « ALENCON FOUGERES DOL Demain ! » qui a eu lieu le 21 novembre 2016 à Ernée.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de concertation publique qui s'est déroulé sur la période du 30 janvier au 3 mars 2017.

Le Conseil Municipal est opposé au sud long 1 dont le départ est situé à la Petite Angevinière pour les raisons suivantes :

1 – Développement économique :

Actuellement la zone d'activités de CIMETTE se trouve en bordure de la route nationale. Un tel positionnement est primordial en terme d'aménagement, d'équilibre du territoire et de développement économique. Il est facile de constater que le développement des zones d'activités s'effectue le long des axes routiers tels que les routes nationales et autoroutes.

Cette zone d'activités a été créée en raison de l'existence de la RN 12 qui se trouve à proximité. Les entreprises sont venues s'installer sur cette zone d'activités de CIMETTE en raison de la présence d'un accès direct à la route nationale. Les Chefs d'entreprises avec qui nous avons eu différents entretiens demandent le maintien actuel de l'accès direct à la route nationale. Il en est de même d'autres entreprises venant du bourg de la Chapelle-Janson et notamment celles qui assurent le transport de produits venant de la carrière « LE PILET ».

Si nous prenons l'axe Fougères Ernée, cette position est confirmée par les entreprises situées à MEGAUDAIS qui se trouvent de chaque côté de la route nationale et pour laquelle, il n'est pas prévu de déviation mais la création d'îlots séparateurs et terre-plein central avec bordures et également à la PELLERINE où il a été créé une zone artisanale en bordure de la route nationale.

.../...

.../...

Cette zone d'activités est également un lieu de stationnement de véhicules poids lourds, leur permettant d'accéder directement à la route nationale.

Cet emplacement de Cimette permet également de mieux desservir le Nord/Est du territoire.

Cette zone d'activités communale et communautaire a une superficie dépassant les 15 hectares.

Cet aménagement à CIMETTE est indispensable au développement économique de l'Est du territoire, à l'emploi et à l'équilibre du territoire.

2 – Activité agricole :

L'impact agricole, enjeu important, est d'autant plus marqué plus la déviation est longue. Il est, par ailleurs, constaté sur ce secteur la présence d'un grand nombre d'agriculteurs et notamment de jeunes. Ainsi, il est impératif de tenir compte de l'enquête agricole réalisée et de trouver des aménagements et solutions répondant au mieux à l'attente des agriculteurs.

Entre Cimette et l'Angevinière, les terres agricoles sont entourées de voies de circulation. Dans l'hypothèse du Sud long 1 (départ de l'Angevinière), il y aurait un embranchement de 4 routes :

- Une route communale,
- Une route départementale,
- Une route nationale déclassée,
- Une nouvelle route nationale.
-

Tout ce secteur serait donc entouré et traversé des voies indiquées ci-dessus, rendant quasiment inexploitable tout un espace agricole déjà entouré de 3 routes. La nouvelle route nationale (4^{ème} voie) traverserait alors ces terrains.

Le départ du fuseau Sud long 2 se trouve à proximité des bâtiments de l'exploitation agricole du Plessis.

Ainsi un départ à Cimette permettrait de préserver la structure des exploitations agricoles se trouvant entre l'Angevinière et le Plessis Choisel. Il y aurait un éloignement du bâti et dans ce périmètre, il y a une exploitation en agriculture biologique pour laquelle le fonctionnement ne serait pas remis en cause.

Certes, conscient que cela n'apporte pas une solution à l'ensemble des exploitations agricoles, elle permet néanmoins d'y répondre partiellement.

3 – Habitat, milieu humain :

La variante Sud long 1 (La Petite Angevinière), toucherait 43 bâtis dans une distance inférieure à 100 mètres par rapport à la voie.

Pour la variante sud long 2, le nombre de bâtis concernés est de 25. Dans le cas d'un départ à Cimette, il serait ramené à 22.

.../...

.../...

Le nombre de bâtis serait donc diminué de moitié par rapport au Sud Long 1. Les nuisances sur le plan humain se trouveraient, en conséquence, réduites de manière importante, pour les habitants et riverains et pour la vie des agriculteurs dans leur cadre professionnel.

Cela permettrait, en outre de ramener de 11 à 10 le nombre de voiries interceptées. Le croisement route nationale et RD Micaudière/Cour à l'eau n'aurait pas lieu d'être.

L'accès à Cimette permettrait d'apporter une solution et de réduire les nuisances près de la population.

Dans l'hypothèse d'une 2 X 2 voies, aucun bâti supplémentaire ne serait impacté et entre Cimette et l'Angevinière, l'Etat est déjà propriétaire de terrains. De même l'impact agricole serait inexistant.

4 - Sécurité :

Au lieu-dit Cimette, il y a le croisement de la route nationale 12 et de la route départementale 109 où la circulation est importante. Un giratoire à cet endroit qui se trouverait entre le sud long 1 et sud long 2 permettrait de fluidifier le trafic et d'accroître la sécurité. Au sud long 1, il y a une route communale où la circulation est faible.

Les membres de la Commission Voirie se sont rendus sur place afin d'examiner la situation.

Le Sud long 1 (l'Angevinière) nous amène à formuler les observations suivantes :

- Le carrefour situé entre la Micaudière et la Cour à l'Eau, sur la départementale serait le croisement de la route Nationale 12 et de la route Départementale 109. Ce serait un carrefour plan. Compte-tenu de la nature des voies il serait très utilisé. Il serait situé au centre de bâtis traversant 2 exploitations agricoles dont une en agriculture biologique (habitat et bâtiments d'exploitation de chaque côté de la voie), en bordure de route départementale et de l'entrée à une discothèque. De plus ce carrefour serait positionné, en bas de côtes de part et d'autre et en sortie de virages. Cela constituerait une zone très dangereuse. De plus, cette route départementale n'est pas adaptée à un flux de circulation croissant, des aménagements seraient inévitablement à réaliser.
- L'accès au giratoire de la petite Angevinière, venant d'Ernée, se ferait en bas d'une descente. Dans le sens inverse Fougères vers Ernée, un démarrage en bas de côte, serait perturbateur pour la fluidité de la circulation lié aux poids lourds. Cela serait également accidentogène.
- Les véhicules venant du centre de la Chapelle-Janson, pour accéder à la route nationale 12 et se dirigeant sur Fougères et Rennes seraient obligés soit d'emprunter l'ancienne route nationale, jusqu'à l'Angevinière, soit la route départementale jusqu'au carrefour situé de la Micaudière/Cour à l'eau entraînant un flux de circulation beaucoup plus important. Dans la réalité, ils passeraient par Fleurigné et Beaucé. Or l'objectif d'un Sud long est d'éviter Fleurigné et Beaucé.

Nous avons consulté des professionnels de la route, transporteurs et conducteurs routiers qui à l'unanimité partagent cet avis sur le plan de la sécurité.

.../...

.../...

Un accès à CIMETTE serait par conséquent plus sécurisant, le terrain est plat et la visibilité est importante.

Compte-tenu de ce qui précède, le tracé Sud Long 1 est le plus pénalisant que ce soit sur le plan du développement économique, des exploitations agricoles, de la sécurité, du milieu humain, nombre de bâtis et de l'environnement.

Considérant qu'un avis favorable au départ de Cimette est largement partagé ;

Rappelant les différents courriers adressés à la Sous-Préfecture, à la DREAL, à la délibération du 13 octobre 2016, à la demande lors du comité suivi et après analyse du dossier de concertation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est opposé à la variante Sud long 1, au départ de la Petite Angevinière.
- demande que l'accès par un giratoire se fasse au lieudit CIMETTE au croisement de la route Nationale 12 et de la Route départementale 109. Ce point est moins impactant pour l'activité agricole, permet d'améliorer la sécurité, un nombre de bâtis réduit dans les 100 m. Il constitue un vecteur de développement économique et de l'emploi pour le Nord Est du territoire.
- demande la réalisation d'aménagements de passages nécessaires pour garantir la continuité des exploitations agricoles ainsi que par l'intermédiaire de la SAFER, l'attribution de terrains disponibles aux agriculteurs les plus impactées.
- demande la mise en œuvre du contournement routier nord de Fougères.

Certifiée exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28.03.2017
et publication du **28 MARS 2017**
Le Maire.



Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme, le Maire.





La Selle-en-Luitré
le 30 mars 2017

REÇU LE
31 MARS 2017
DREAL/IST

IST-DMOI-NG-A079

DREAL de Bretagne
Service IST – Division MOI
L'Armorique
10 Rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES Cedex

Objet : Avis sur le projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN 12

Vos réf : IST-DMOI-NG-D024

A l'attention de M. POIVRE P-A

Monsieur le Directeur,

Je vous transmets, ci-joint, la délibération du conseil municipal de La Selle en Luitré en date du 27 mars dernier concernant l'aménagement de la RN 12.

Cette délibération est accompagnée d'une pétition remise en mairie par un groupe de citoyens sellois qui s'oppose aux divers tracés Sud proposés à la concertation.

Cette pétition est signée par 88% de la population majeure de la commune et montre à quel point les selloises et sellois sont attachés à l'intégrité de leur territoire.

C'est fort de ce soutien et en conformité avec ses précédentes délibérations que le conseil municipal a opté pour le tracé Nord défendu par un grand nombre de communes environnantes qui revendiquent leur droit à une digne évolution économique.

Un aménagement routier doit être un facteur d'aménagement du territoire cohérent et non un destructeur d'évolution socio-économique d'une partie de ce territoire.

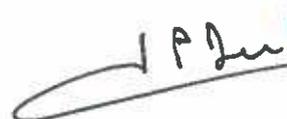
Avec les tracés Sud, c'est la mise en quarantaine de tout le Nord de Fougères pour plusieurs décennies... qui se dessine. Les études sur une rocade Nord sont un « leurre » envoyé par certains notables locaux.

En ce qui concerne La Selle en Luitré, nous n'accepterons pas le saccage de nos exploitations agricoles ni de nos routes communales sans réactions. Si un des tracés Sud devait être choisi, il faudra obligatoirement mettre en place un aménagement foncier agricole (AFAF) dans les plus brefs délais mais aussi assurer obligatoirement la continuité des relations communales par les voies existantes.

.../...

Espérant être entendu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire,



Jean-Pierre DESHAYES

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 14
Présents 13
Votants 13

Date de la convocation :
20 mars 2017

Date d'affichage :
20 mars 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre DESHAYES, maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, CARRE, Mme PEU, M. BARON, Mme JEHAN

Absent : Yvan ROGER, excusé

Secrétaire de séance : Mme MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 25/2017 : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE BEAUCE PAR LA RN 12 – AVIS DU CONSEIL

L'Etat a engagé les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique pour la déviation et l'aménagement de la RN 12 incluant le contournement de Beaucé. Une concertation publique s'est déroulée du 30 janvier au 3 mars 2017. Le Conseil Municipal est invité à exprimer son avis avant le 31 mars 2017.

Quatre variantes sont décrites dans le cadre des études d'aménagement de la RN 12. Par le passé, le conseil municipal a déjà fait valoir son avis par délibérations du 16/07/2012, du 21/05/2013 et du 24/10/2016.

Le Conseil municipal, après discussion, réaffirme à l'unanimité :

- Que les coûts des opérations projetées ne représentent pas la réalité puisque ne sont pas inclus les bassins d'orage, les boviducs, le rétablissement des voies communales, l'aménagement foncier (AFAF) et les mesures compensatoires pour lutter contre les diverses nuisances
- Son opposition aux trois tracés Sud qui impactent démesurément la commune de LA SELLE EN LUITRE au niveau des surfaces agricoles, des routes communales et des zones humides bordant le Couesnon. De plus, ces tracés Sud condamnent le développement économique de la zone Nord de Fougères
- Son opposition totale au contournement de FLEURIGNE inclus dans la concertation, considérant que cette commune n'est pas traversée par la RN 12 et que des aménagements routiers sont possibles sur le tracé actuel.
- Sa volonté d'un contournement total de FOUGERES par le Nord, considérant que la rocade Sud de Fougères subit déjà aujourd'hui un engorgement sérieux à certaines heures de la journée. L'ETAT et le CONSEIL DEPARTEMENTAL pourraient travailler ensemble à cette réalisation.

En conclusion, le conseil municipal, fort du soutien de la population selloise (pétition contre les tracés Sud signée par 88 % de la population majeure de La Selle en Luitré), formule un avis défavorable aux trois tracés Sud et émet un avis favorable au tracé Nord avec la poursuite du contournement de Fougères par le Nord.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Jean-Pierre DESHAYES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

25/02/2017

Date d'affichage

25/02/2017

Nbre de conseillers

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

N° 27/2017

L'an deux mille dix-sept, le huit mars, à vingt heures trentè minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. SCHAFER, Mme BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, Mme BLANCHET, M. LAN, Mmes HÉDOU, DESRUES et M. MARTINAIS.

Absents excusés :

M. Patrice LEMERCIER

Mme Laëtitia TROPÉE donne pouvoir à M. Christian LAN

Gérard TIZON est nommé secrétaire de séance.

Avis sur le projet de modernisation de la RN 12 entre Ernée (53) et l'A84

Après accord de rajouter ce sujet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose aux élus de formuler un avis sur le projet de modernisation de la RN12, l'axe Alençon – Saint-Malo, plus particulièrement entre Ernée (53) et l'A84 pour les 15 prochaines années.

Il indique qu'actuellement les services de la DREAL Bretagne (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ont organisé des réunions publiques à Fleurigné et à la Selle en Luitré, ainsi qu'une enquête publique en mairie de Beaucé.

La DREAL propose à la réflexion quatre tracés entre la Pellerine et Fougères. Certains au Nord et d'autres au Sud de la RN 12 actuelle.

Il précise qu'il a assisté à la réunion de la Selle en Luitré et a partagé la réflexion avec ses collègues maires du secteur Nord Est de Fougères, notamment M. le Maire de Landéan.

Après débat et échanges, le diagnostic suivant est établi :

- Il faut apporter une réponse au désenclavement de notre secteur, la Rocade en cours ne suffit pas
- Les communes de Landéan et Parigné voir de la Bazouge du Désert doivent rejoindre l'A84 plus rapidement
- Les communes de Fleurigné et de Beaucé doivent pouvoir être déviées
- La commune de la Chapelle Janson doit rester proche de la future RN12 notamment pour sa zone d'activités Cimette
- La Rocade Est ne peut pas supporter un trafic plus important
- La ville de Fougères doit ouvrir une pénétrante routière pour permettre au secteur Fleurigné – La Chapelle Janson d'atteindre le cœur de ville, les services de santé (hôpital) et de secours au plus vite.

Après un tour de table chacun formule son opinion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

1. Une Rocade Nord desservant l'ensemble du secteur Nord Est en déviant Beaucé et Fleurigné par le Nord en partant de la RD109 à Cimette
2. Une pénétrante vers le cœur de ville de Fougères.

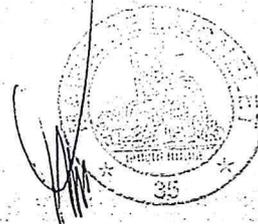
3. Une Rocade Sud à deux fois deux voies du Barreau de l'A84 de Beaucé – Fleurigné
4. Que l'impact sur l'agriculture doit être moindre et qu'il est nécessaire de tenir compte du découpage territorial
5. De tenir compte de l'importance du coût de l'opération

Envoyé en préfecture le 22/03/2017
Reçu en préfecture le 22/03/2017
Affiché le 22 mars 2017
jusqu'à la RD 17 au Nord
ID : 035-213501380-20170308-272017-DE

Mme Céline HÉDOU et M. Nicolas MARTINAIS s'abstiennent.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le 22 mars 2017
Et publication le 22 mars 2017

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



PREF 35
310317

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2017

Référence
2017-027

Objet de la délibération
Avis sur le projet de déviation de la RN12

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Date de la convocation
16/03/2017

Date d'affichage
16/03/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 24/03/2017

Et

Publication ou notification du :
24/03/2017

L' an 2017, le 24 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur BOIVENT Joseph, Maire de la Bazouge du Désert.

Présents : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes : CATTEAU Valérie, JOURDAN Marie-Thérèse, LECOMPTE Michelle, ROYER Angélique, MM : DALIGAULT Noël, DEGASNE Daniel, GAUTIER Henri-Claude, ROUSSEAU Henri.

Absent(s) : MM : BRAHIM Xavier, BRAULT Christophe, ORY Sylvain.

A été nommé(e) secrétaire : Mme CATTEAU Valérie.

Objet de la délibération :

Avis sur le projet de déviation de la RN12

Monsieur le maire présente à l'assemblée les différents projets de déviation de la RN12 proposés par l'Etat. Ce dossier a été étudié à Fougères Agglomération. Monsieur le maire propose à l'assemblée de donner son avis.

Considérant que la partie Nord de notre territoire est en souffrance économique et démographique,

Considérant que ce projet doit être intégré dans un schéma global de rééquilibrage du territoire de Fougères Agglomération,

Après débat,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide**

- de donner un avis favorable sur la poursuite d'une étude uniquement sur une déviation Nord de Beaucé.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2017
Le Maire
Joseph BOIVENT



Joseph Boivent